Rapport d'activité

Acodège

Construisons avec nos différences

SAVS 2024

SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE 4
1.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION 4
I.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE 6
1.3. PRINCIPAUX FINANCEURS 6
PRESENTATION DE l'ETABLISSEMENT 7
2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT 7
2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT 8
POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT 9
3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE 16
3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES 18
3.4. ABSENTEISME DES PERSONNES ACCOMPAGNEES 20
3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE 21
VIE DE l'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS 22
4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2023 ET 2024 – FAITS MARQUANTS 22
4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL 23
PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE 24
5.1 REALISATION DU PLAN D'ACTION D'AMELIORATION DE LA QUALITE 2024 24
5.2 PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE, LES 18 CRITERES IMPERATIFS 25
RESSOURCES HUMAINES 27
6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS 27
6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES 28
6.3. SECURITE, ABSENTEISME 29
6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL 29
6.5. POLITIQUE DE FORMATION 31
ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT 33
ELEMENTS FINANCIERS 2024 35
1. RESSOURCES FINANCIERES 35
2. INVESTISSEMENTS 42

Chapitre 1

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE

1.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Raison sociale	Acodège
Siège Social	2 rue Gagnereaux - BP 61402 - 21014 DIJON Cedex
Adresse e-mail	acodege@acodege.fr
Statut juridique	Association Loi 1901 - Déclarée à la préfecture de Côte-d'Or : 19 novembre 1984
Parution au journal officiel	4 décembre 1984
Reconnue d'intérêt général	21 mars 2014
N° SIRET	333 695 922 004 63
N° FINESS	210984076
Identité de la personne morale	Claude Guillet, Président
Effectif au 31.12.2024	845 salariés
	222 ouvriers (ESAT)
Budget	63 M€ (source 2024)
Nombre d'adhérents	69 (au 31.12.2024)
Nombre de bénéficiaires	5900 (source 2024)
Pour en savoir plus	www.acodege.fr

« L'émancipation par les liens »

L'Acodège en action

Dans un contexte de mutations profondes du secteur social et médico-social, des politiques publiques, du paysage institutionnel, l'Acodège aborde ces enjeux et ces changements dans un esprit de responsabilité. Elle recherche en permanence la qualité des réponses apportées par les établissements et services. Elle se réorganise avec un objectif de modernisation, d'adaptation et d'ajustement de son offre de service.

L'Acodège a fait le choix de poursuivre la rénovation de ses modes d'organisation et de management afin de permettre un engagement dans l'action sociale auprès des personnes, enfants, adultes, familles et groupes, favorisant l'affirmation de la personne comme valeur fondamentale et la société comme lieu de développement du lien social.

Organisée en deux pôles, social et handicap, et en plateformes de services et de compétences, l'Acodège regroupe près de 40 établissements, services sociaux ou médico-sociaux, nécessaires à sa mission.

Notre vocation

La vocation de l'Acodège est de promouvoir et mettre en place, avec les personnes vulnérables ou en situation de fragilité, toutes actions qui favorisent une vie en société propice à leur épanouissement et à leur autonomie, dans le respect de leur singularité, en lien avec leur environnement.

Nos ambitions pour 2020-2024

En 2020, l'Acodège a finalisé son nouveau Projet Associatif. Ce document fondamental exprime les valeurs et les principes, et définit - ou redéfinit - les missions et les objectifs en fonction des besoins des publics, et des contraintes de notre environnement socio-économique. Les grandes orientations stratégiques définies s'articulent autour de 7 ambitions pour :

- la gouvernance associative,
- le respect des droits des personnes accompagnées,
- la qualité des prestations,
- les relations et l'accompagnement,
- les relations et les conditions de travail,
- le vivre ensemble,
- le développement durable.

C'est l'ensemble de ces orientations, et leurs déclinaisons en actions, qui composeront le plan opérationnel du nouveau Projet Associatif.

I.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE

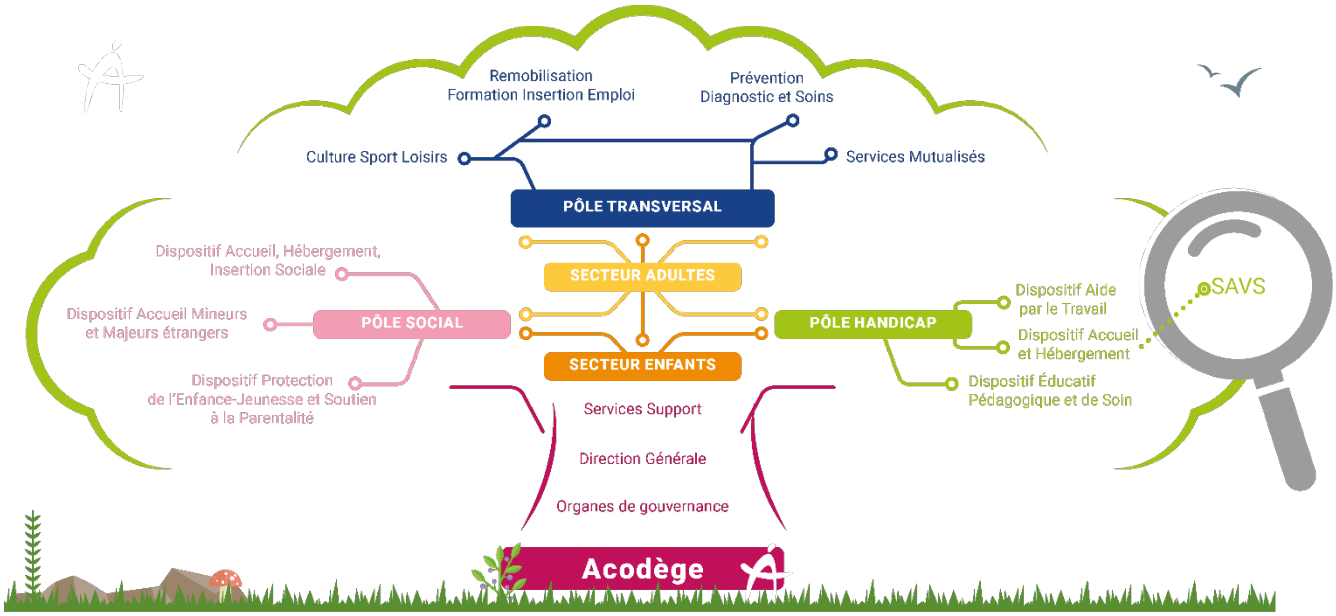

I.3. PRINCIPAUX FINANCEURS

Côte d'Or LE DÉPARTEMENT

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ Liberté Égalité Fraternité — Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE Liberté Égalité Fraternité — Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Haute Marne le Département

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DIJON métropole

Dijon

VILLE DE chenôve

l'Europe s'engage en France — Fonds Social Européen

UNION EUROPÉENNE

msa santé famille retraite services

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Côte d'Or

Dossier Usager Informatisé

Financé par GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité — FRANCE RELANCE

esms numérique

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Financé par l'Union européenne

Chapitre 2

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement ou du service :	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
Nom du directeur :	M. Pierre LEBOURG
Mode de financement	Département de la Côte-d'Or
Adresse administrative	2 place Michel Colucci 21300 CHENOVE
Adresse e-mail	savs@acodege.fr
N° SIRET	333 695 922 007 29
N° FINESS	21 001 0047
Date d'arrêté de création	Arrêté n° 94/99 du 13 juillet 1999
Date de la dernière autorisation	Juillet 2020, augmentation de 24 places pour un effectif total de 96 places
Date de la dernière évaluation :	Octobre 2024
Dates du projet d'établissement :	2023 - 2027
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	251 jours
Capacité de l'établissement ou du service	96 places
Effectifs salariés au 31.12.2024	11
Nombre de bénéficiaires (source 2024) :	115

2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

Le service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.) peut accompagner toute personne adulte, âgée d'au moins 18 ans, en situation de handicap, reconnue par la Maison Départementale des Personnes Handicapées et qui a un projet de vie en milieu ordinaire quelle que soit sa situation sociale et/ou professionnelle. La personne doit bénéficier d'une décision d'orientation vers un S.A.V.S. de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH).

Le SAVS Acodège a pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de ces personnes, par un accompagnement adapté et personnalisé favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Selon la convention qui lie le SAVS Acodège au Département de la Côte-d'Or, à l'instar des deux autres SAVS qui interviennent sur le territoire côte-d'orien, le service se charge d'évaluer les demandes d'accompagnement déposées par les personnes auprès de la MDPH, dans le cadre de leur passage en Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Chapitre

3

POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES

	EFFECTIF PRESENT N-1	ADMISSIONS ENTREES N	SORTIES ANNEE N
de 18 à 20 ans	0	1	
de 21 à 23 ans	5	4	1
de 24 à 26 ans	12	2	1
de 27 à 29 ans	10	2	
de 30 à 32 ans	8	3	3
de 33 à 35 ans	2	1	1
de 36 à 38 ans	6	2	3
de 39 à 41 ans	6	1	1
de 42 à 44 ans	4	1	1
de 45 à 47 ans	7		3
de 48 à 50 ans	6		
de 51 à 53 ans	7	1	1
de 54 à 56 ans	5	1	2
de 57 à 59 ans	3		1
de 60 à 62 ans	7	1	2
de 63 à 65 ans	4		
de 66 à 68 ans	3		1
de 69 à 71 ans			
de 72 à 74 ans			
de 75 à 77 ans			
Total	**95**	**20**	**21**

Commentaires :

Cette année 2024 est signifiante sur le sujet de l'accueil d'un public jeune. 9 personnes entrantes sont âgées de moins de 30 ans soit environ 50% des nouveaux admis. Cette représentation significative du public jeune doit nous amener à penser et organiser nos réseaux de partenaires en lien avec ce public spécifique. Une fiche action a été déposée au Conseil départemental, elle est axée sur un accompagnement spécifique les 6 premiers mois avec un Co-référencement ; l'objectif de ce modèle d'accompagnement est de permettre l'ouverture des droits, la mise en place de réponses éducatives dans des délais courts pour éviter les situations de rupture. Ce travail de proximité, de réactivité, demande une plus grande disponibilité pour les professionnels d'où le Co-référencement qui permet de dupliquer les rendez-vous et le temps dédié à un accompagnement.

Liste d'attente

LISTE D'ATTENTE au 31.12.2024

NOMBRE	DELAI MOYEN D'ATTENTE
94	19 mois

La liste d'attente du SAVS se divise en deux parties.

Une première partie concerne les personnes ayant réalisé le parcours complet (instruction du dossier, réalisation de l'évaluation et retour de la CDAPH avec une orientation pour accompagnement) et qui sont prêtes à être admises au SAVS : soit **22 personnes**.

La seconde partie concerne les personnes en attente d'une évaluation préalable à l'admission qui possèdent une notification pour une année : soit **72 personnes**.

Ce volume important de notifications conduit à un allongement du temps d'attente avant un démarrage d'accompagnement. Ce temps qui s'étire est parfois un élément rédhibitoire pour les personnes prochainement admises, certaines ne souhaitent plus être admises au SAVS, elles ont tellement patienté que le sens de notre accompagnement leur échappe. Pour d'autres, ce long délai d'attente a favorisé la dégradation de leur situation et le travail à conduire pour le SAVS devient plus délicat voir ponctuellement inadapté.

Le SAVS questionne la pertinence de conduire des évaluations préalables à l'admission car le constat réalisé à un moment T n'est plus identique au moment de l'accueil. Il est à noter que depuis 2023 la MDPH peut orienter des personnes sur le SAVS sans qu'elles n'en formulent la demande. Ces non-demandes étoffent la liste d'attente pour évaluation, génèrent du travail de prise de contact et donc du temps et se soldent régulièrement par un refus des personnes qui énoncent n'avoir rien demandé.

Répartition des personnes bénéficiant d'une mesure de protection

(source tableau de bord indicateurs ANAP) au 31/12/2024

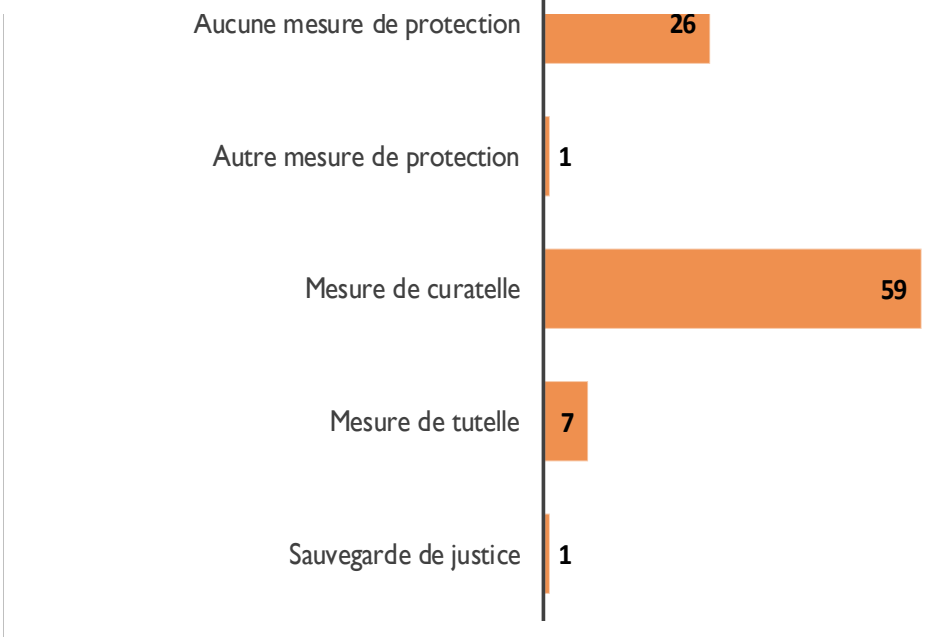

Commentaires :

28% des personnes accompagnées sont en gestion autonome pour leurs ressources et leurs biens. Cette proportion de personnes sans soutien sur le plan administratif et financier nécessite parfois une vigilance et un soutien de la part des professionnels éducatifs plus prononcé.

Origine des demandes pour les nouveaux entrants

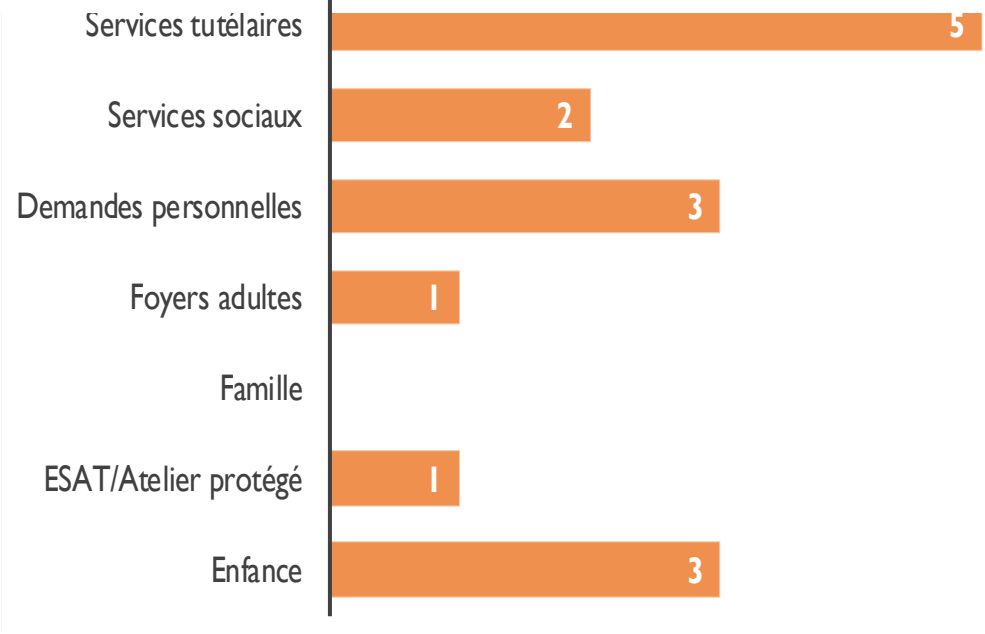

Commentaires :

Il est à noter qu'une demande provient du PCPE Transition et 3 en direct via MDPH.

Le dispositif SAVS est bien repéré par l'ensemble des acteurs de droit commun et du champ du handicap. Ceci explique cette répartition plutôt homogène sur l'origine des demandes. Régulièrement, au cours de l'année, des professionnels de divers secteurs (enfance, CCAS, PCPE, DAMS...) sollicitent des rendez-vous de présentation pour des personnes possiblement intéressées par un accompagnement SAVS dans un futur proche.

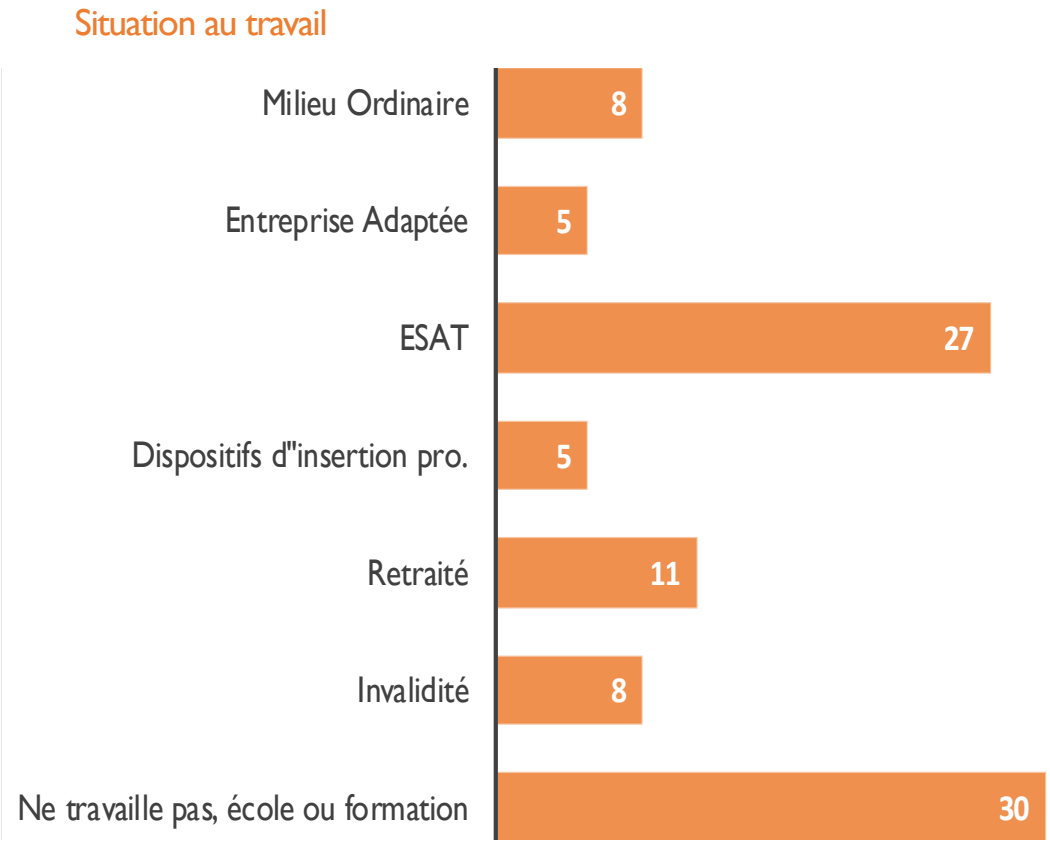

Commentaires :

En 2024 : 58% des personnes accueillies au SAVS sont sans activité professionnelle. Cette forte proportion de personnes sans activité présente plusieurs incidences sur la vie quotidienne des personnes accompagnées. L'absence de lien générés par le volet social du travail amplifie le sentiment de solitude, l'isolement social est une problématique répandue au SAVS.

Pour les professionnels du SAVS, cette inactivité professionnelle rime également avec absence de regards croisés et de relais en lien avec la personne accompagnée.

Actuellement seulement 28% des personnes accompagnées au SAVS possède un accompagnement médico-social en parallèle via l'ESAT. Cette proportion de double accompagnement ESAT SAVS tend à se réduire depuis plusieurs années (30% en 2023, 61% en 2014).

Le SAVS devient l'acteur principal pour environ 60% des conduite projet d'accompagnement, la coordination de parcours devient une mission centrale confié à notre service.

Situation au logement

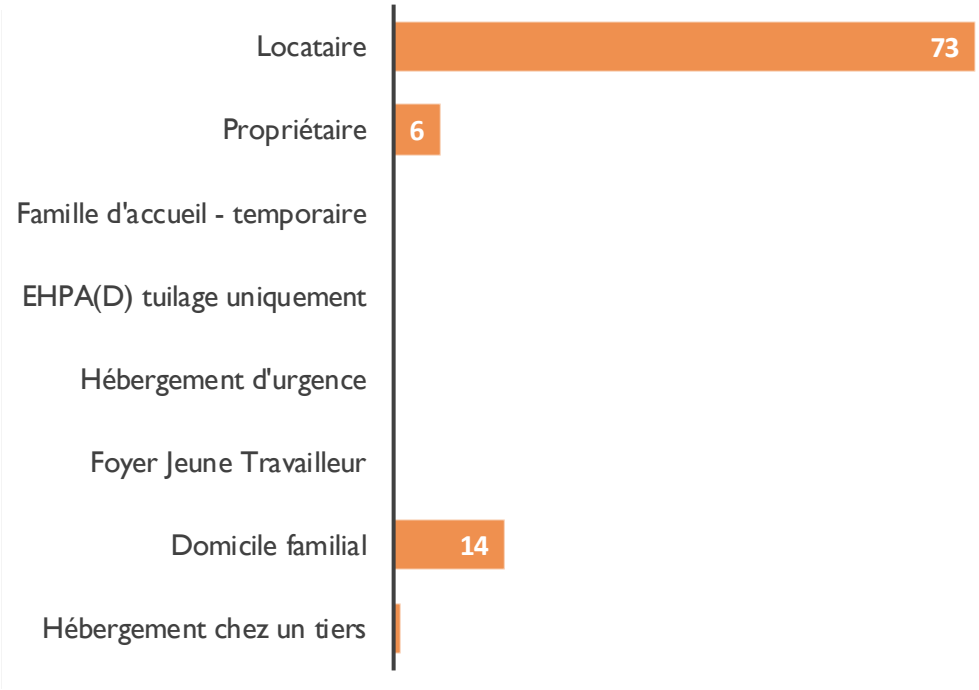

Commentaires :

15 % des personnes vivent au domicile familial, soit par choix car le poids de la solitude est trop lourd, soit par obligation car l'accès à un logement autonome est complexe (sur le plan financier, matériel, et avec une offre de logement réduite sur Dijon métropole).

En 2024, 5 nouvelles mesures IML ont été signées. Le dispositif IML, financé par la DDETS, est un facilitateur d'accès au logement. Le partenariat avec Grand Dijon Habitat est efficient.

Situation familiale

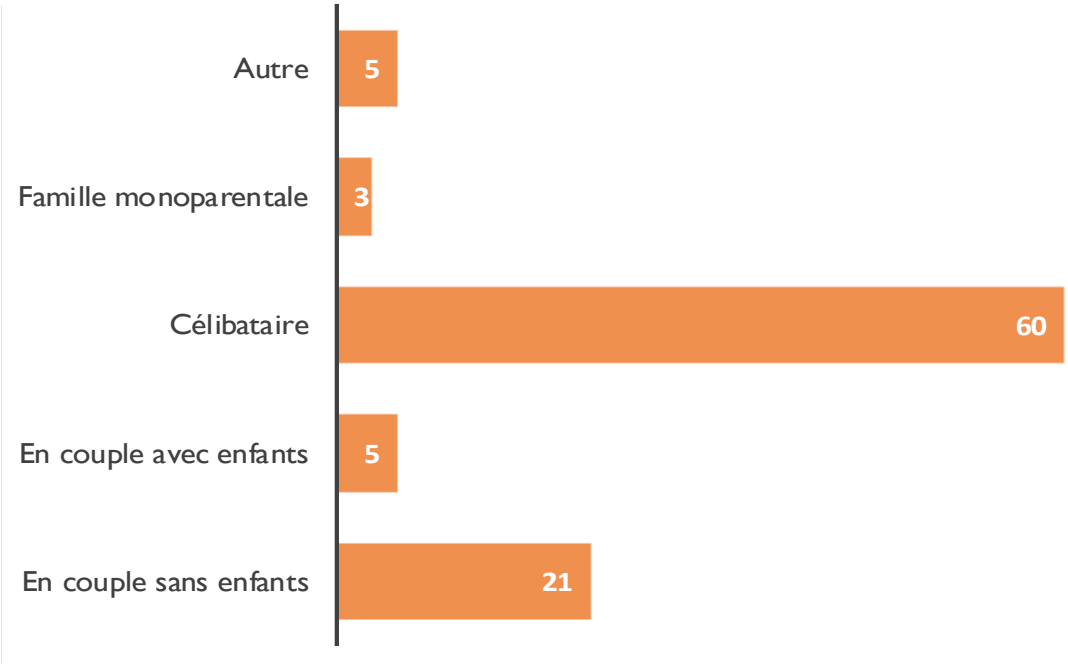

Commentaires :

De multiples configurations de situations familiales sont présentes au SAVS, la dominante est le célibat. Cette vie non partagée est parfois lourde à porter pour les personnes concernées, la solitude est source de souffrance pour certains, voire d'angoisse pour d'autres. Pour lutter contre ce phénomène, le SAVS propose *via* le groupe d'expression la Vie du SAVS, des actions favorisant les rencontres.

5 personnes sont en situation de parentalité : divorce / droit de garde modifié.

Situation juridique

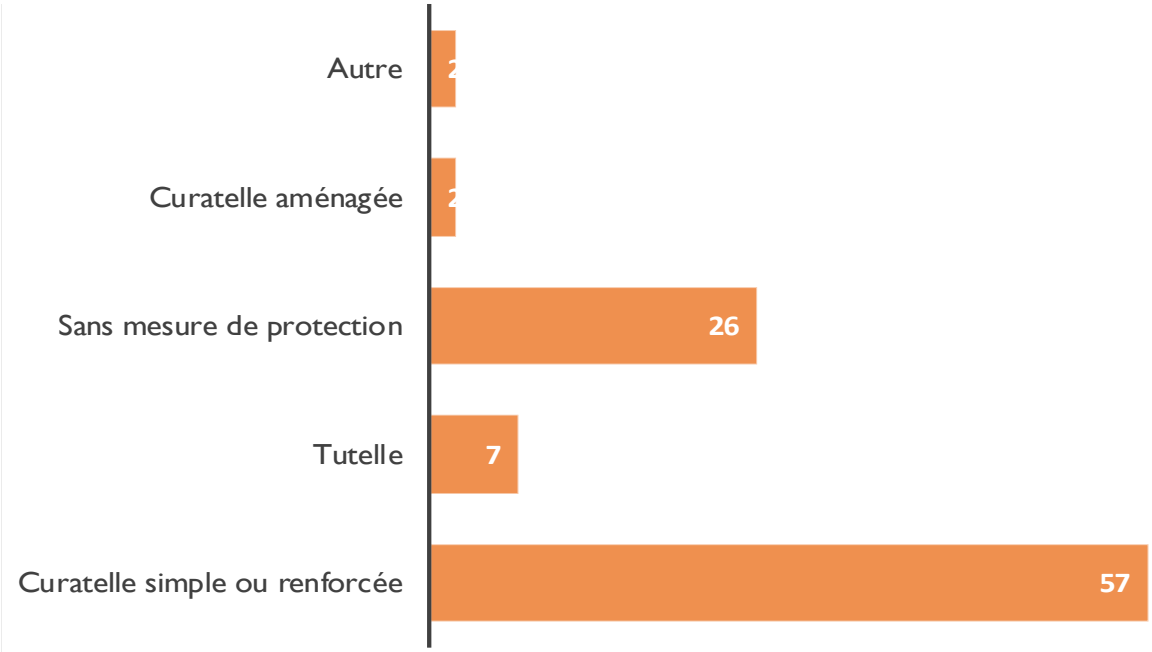

Commentaires : 28% des personnes accompagnées sont en gestion autonome pour leurs ressources et leurs biens. Cette proportion de personnes sans soutien sur le plan administratif et financier nécessite parfois une vigilance et un soutien de la part des professionnels éducatifs plus prononcé.

3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Provenance

(Source tableau de bord indicateurs ANAP)

	Effectif au 31.12.2023
En provenance du domicile ou du milieu ordinaire	29
En provenance d'un Etablissement de santé	2
En provenance d'un Etablissement ou service médico-social	43
Autre provenance que domicile/milieu ordinaire/ES/ESMS	13
Provenance non connue	7

Commentaires : Un tiers des personnes arrive depuis leur domicile ou du milieu ordinaire. Cet indicateur révèle que le SAVS est repéré dans le droit commun comme un service pouvant répondre aux besoins liés au développement de l'autonomie pour les personnes présentant un handicap.

Origine géographique – Répartition
- Répartition par départements

DEPARTEMENTS	EFFECTIF PRESENT N-1	ADMISSIONS N	SORTIES N
Côte-d'Or (dont mineurs/majeurs non accompagnés)	95	20	21
Départements de Bourgogne-Franche-Comté (Hors Côte-d'Or) soit 25,39,58,70,71,89,90			
Départements limitrophes (52-10)			
Autres départements			
Etranger			
TOTAL	95	20	21

Le SAVS a accompagné en 2024 uniquement des personnes résidant en Côte-d'Or.

Parcours scolaire et de formation

- Scolarité et activité

	EFFECTIF PRESENT N - 1	ADMISSIONS ENTREES	SORTIES ANNEE N
Scolarité générale et adaptée (MFR, Education Nationale, SEGPA...)	x	1	
Scolarité spécialisée, Médico-Sociale, (IME, ITEP, ULIS…)	x	2	
Accueil de jour	x		
Activité professionnelle (Contrat de travail, service civique)	x	6	
Dispositif de remobilisation (garantie jeune, stage, chantiers éducatifs…)	x	3	
Sans activité (plus de 16 ans)	x	8	
Déscolarisé (plus de 16 ans)	x		
TOTAL		**20**	

- Diplômes obtenus dans l'année

Aucun diplôme cette année

3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES

Sorties par motif ou destination

(Source tableau de bord indicateurs ANAP)

Retour domicile ou milieu ordinaire avec ou sans accompagnement par un Service médico-social	0	1	0
Réorientation vers un autre ESMS (*) précisez (ESAT, Foyer de Vie, FAM, MAS, autres…)	0	5	0
Sortie vers une autre destination	0	1	0
Sortie définitive (hors accompagnement ou hébergement temporaire, consultation ponctuelle et interruption ou sortie temporaire)	0	14	0
TOTAL	**0**	**21**	**0**

La majorité des sorties du SAVS sont réalisées d'un commun accord avec la personne accompagnée et le service.

En 2024, nous avons organisé 1 sortie en direction d'un EAM ,1 sortie vers une Pension de Famille ,1 sortie en faveur du SAMSAH TU et 2 sorties vers un autre SAVS pour raison de déménagement.

Durée de séjour ou d'accueil

moins de 3 mois	1
de 3 à 6 mois inclus	1
de 6 mois à 1 an inclus	3
de 1 an à 18 mois inclus	4
de 18 mois à 2 ans inclus	1
de 2 à 3 ans inclus	4
de 3 à 4 ans inclus	2
de 4 à 5 ans inclus	0
de 5 à 10 ans inclus	2
de 10 à 20 ans inclus	2
plus de 20 ans	1
TOTAL	**21**

Commentaires : En 2024, 3 personnes ont quitté le SAVS avec plus de 10 ans d'accompagnement à leur actif. Le travail sur la fin d'accompagnement porté depuis deux ans porte ses fruits. Les personnes accompagnées sont moins inquiètes à l'idée de pouvoir se défaire de l'accompagnement proposé pendant des années.

Somme totale des durées d'accompagnement en nombre de jours

(La durée d'accompagnement est l'écart en nombre de jours entre admission et sortie)

40096	jours d'accompagnement

(source tableau de bord indicateurs ANAP)

La durée Moyenne des accompagnements en 2024 est de 1910 jours soit 5.2 années.

3.4. ABSENTEISME DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Tableau récapitulatif

Pour l'Établissement, nous pouvons globaliser les données 2024 de la manière suivante :

Présence des bénéficiaires au 31.12.2023		95
Nombre d'entrées réalisées en 2024		20
Nombre de sorties réalisées en 2024		21
Effectif total bénéficiaires au 31.12.2024		94
Nombre de bénéficiaires accueillis au cours de l'année 2024		**115**
dont usagers entrés en N et sortis en N		
Origine géographique	Région Bourgogne-Franche-Comté	100%
	Hors région	
Age moyen au 31.12.2024		38,7
Durée moyenne d'accueil		5,2
Liste d'attente au 31.12.2024		94

3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité retenue au BP	activité réelle	écart		Taux occupation réalisé /théorique
	autorisée	installée au 31.12					jours	%	
n-2 2022	96	94	253	24 288	22 090	22 090	0	0,00%	90,95%
n-1 : 2023	96	98	251	24 096	24 598	24 598	0	0,00%	102,08%
n : 2024	96	99	253	24 288	24 288	24 988	700	2,88%	102,88%
moyenne des 3 ans	**96**	**97**	**252**	**24 224**	**23 659**	**23 892**	**233**	**0,99%**	98,63%

94 personnes mais 5 accompagnements comptant pour un ratio de 2 soit 99 mesures d'accompagnement :

- 1 personne maladie grave
- 3 personnes cérébraux lésées
- 1 personne avec pathologie neurologique grave

Chapitre 4

VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS

4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2023 ET 2024 – FAITS MARQUANTS

Le SAVS a été évalué en octobre. Ces deux jours d'évaluation ont été préparés en équipe et avec les personnes accompagnées. Une démarche de collaboration active a été proposée pour permettre à chacun de prendre place dans cette démarche.

Un comité de pilotage a été mis en place afin de travailler en amont et en aval les points saillants de l'évaluation.

Tout au long de l'année les 3 SAVS et le SAMSAH Trait union ont travaillé conjointement sur la rédaction d'un livrable au Conseil Départemental.

Poursuite logement (quelques chiffres)

Le Groupe opérationnel logement a favorisé l'accès au logement pour 5 personnes du SAVS Acodège et une personne accompagnée par le SAVS VYV3. Ce travail méthodique et partenarial porte ses fruits et encourage le travail collaboratif.

En 2023, l'Acodège a lancé le projet d'informatisation du dossier des personnes accompagnées, financé par le programme ESMS numérique. Après une phase, au 1er semestre, de consultation, de sélection et de contractualisation avec un éditeur, une solution informatique a été choisie. Un inventaire des données et des informations nécessaires pour les étapes de préadmission, admission et accueil des personnes accompagnées ainsi qu'un travail d'audit, de paramétrage et de reprise des données ont ensuite été réalisés. Parallèlement, un important plan de formation par métier (plus de 400 personnes) a été mené pour soutenir l'utilisation et le déploiement progressif de l'outil. Tout au long de l'année 2024, professionnels, personnel soignant, encadrement et équipe projet ont été fortement mobilisés, afin de parvenir à l'informatisation complète des données administratives et sociales, des informations nécessaires à la coordination, aux transmissions, aux évaluations, aux bilans et au suivi des parcours, ainsi qu'au dossier de soin et/ou médical. En ce début d'année 2025, l'ensemble des établissements et services sont entrés dans une phase de généralisation avec l'objectif d'atteindre les indicateurs d'usage fixés pour obtenir la subvention du programme ESMS Numérique.

4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL

Le SAVS a proposé des temps de marche active au parc de la Colombière pour préparer la Courses Odyssea qui s'est tenue en juin. Cette action avait pour objectif de favoriser l'activité sportive et de créer du lien entre les personnes.

Le Groupe la vie du SAVS s'est retrouvé dans différents lieux dijonnais pour échanger sur des futurs projets de sorties à proposer au reste du groupe SAVS.

Chapitre 5

PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE

5.1 REALISATION DU PLAN D'ACTION D'AMELIORATION DE LA QUALITE 2024

THEME	**Action mise en place**
Participation des personnes accompagnées	Création d'un groupe d'expression des usagers. Le groupe a été créé et fonctionne bien.
Améliorer la communication externe	Formaliser des conventions de partenariat. Action qui n'a pas abouti en 2024.
Répondre à la diversité des besoins des personnes accompagnées	Poursuivre le travail sur l'accès au logement et développer celui sur l'isolement des personnes accompagnées. Ces actions ont été poursuivies, notamment l'accès au logement. Le rapprochement de direction du SAVS et de l'ESC en fin d'année 2024 devrait soutenir le rapprochement des structures de quartier pour lutter contre l'isolement des personnes.

Concernant l'année 2024,

Plusieurs objectifs avaient été fixés, comme la création d'un groupe d'expression, la formalisation de partenariats par des conventions et la poursuite de nos actions sur le logement et l'isolement des personnes.

L'objectif de conventionnement n'a pas été atteint, en revanche le travail sur l'accès au logement est aujourd'hui maitrisé par l'équipe, le rapprochement des structures de quartier est en cours et un groupe de personnes accompagnées est actif.

L'évaluation HAS qui s'est déroulée les 1er et 2 octobre a accéléré la mise en place d'un COPIL qualité qui se déroule sur des temps de réunion d'équipe.

Pour compléter la préparation, la cadre du SAVS ECHO est venue présenter l'évaluation vécue quelques mois auparavant.

Vous trouverez ci-dessous le plan d'action proposé suite à l'évaluation :

5.2 PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE, LES 18 CRITERES IMPERATIFS

Critère	Libellé	Cotation obtenue	Actions correctives	Pilote de l'action	Echéance
2.2.1	Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée	NE			
2.2.2	Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée	4	Inclure un item "dignité et intégrité" dans le RF	Cheffe de Service	4 mois
2.2.3	Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée	3	À intégrer dans le projet de service.	Cheffe de Service	4 mois
2.2.4	Les professionnels respectent la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle de la personne accompagnée	3	À intégrer dans le RF via un item	Cheffe de Service	4 mois
2.2.5	Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée	3	Mettre en place un formulaire droit à l'image pour différencier les différentes utilisations de droit à l'image et organiser une signature annuelle.	Chefs de service et directeur	8 mois
2.2.7	L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée	4			
3.6.2	Les professionnels connaissent et respectent les règles de sécurisation du circuit du médicament	NE			
3.11.1	L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice	2	Participer activement au groupe de travail du siège concernant la cartographie des risques et établir celle-ci pour le service.	Directeur	12 mois

	des personnes accompagnées				
3.11.2	L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence et met en place les actions correctives	4			
3.12.1	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations	3	Revoir la procédure "plaintes et réclamations" : Amélioration du recueil, Création d'un tableau de suivi des plaintes et optimiser la communication aux parties prenantes ainsi que les actions correctives.	Directeur et Cheffe de Service	8 mois
3.12.2	L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes	2			
3.12.3	Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe et mettent en place des actions correctives	3			
3.13.1	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des évènements indésirables	2	Revoir globalement la procédure existante de la gestion des EIG.	Directeur et Cheffe de Service	8 mois
3.13.2	L'ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes	3			
3.13.3	Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives	3			
3.14.1	L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement	2	S'inscrire dans le groupe de travail du siège concernant l'élaboration d'un plan de gestion des crises et la continuité de l'activité, et établir celui du service	Directeur	12 mois
3.12.2	L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe	1			

Il est à noter que l'expérience de l'évaluation a été positive pour l'équipe du SAVS. Toute l'équipe a participé à l'intégralité de l'évaluation et ils ont pu constater la cohérence de leurs actions et les axes à mettre au travail.

Chapitre 6

RESSOURCES HUMAINES

6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS

Les ETP

Nombre d'ETP total retenus au budget 2024	7.26
Nombre d'ETP réels présents au 31.12.2024	7.01
Nombre d'ETP vacants au 31.12.2024	0.25
Nombre d'ETP réels exerçant une fonction de « management » ou de gestion d'équipe au 31.12.2024	1.11
Nombre de personnes physiques au 31.12.2024	14
Nombre de recrutements au cours de l'année : 1	
Nombre de départs de personnes dans l'année	: 2
Dont	1 Retraite 1 mobilité interne

Répartition des effectifs par fonctions

Nombre d'ETP réels au 31.12.2024 :

Direction/Encadrement	**1,11**
Administration/Gestion	**0,25**
Socio-éducatif	**5,5**
- Dont éducateur spécialisé	*5,5*
Paramédical	**0,15**
- Dont psychologue	*0,15*
TOTAL ETP REEL 31.12.24	**7,01**

Taux de qualification par catégorie d'emploi (ou grandes fonctions)

	Taux de qualification
Direction et Encadrement	100%
Administration/Gestion	100%
Socio-éducatif	100%
Services Généraux	/
Paramédical	100%

6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES

Stagiaires gratifiés	0
Stagiaires non gratifiés	0
Services civiques	0
TOTAL	**0**

6.3. SECURITE, ABSENTEISME

Nombre de jours d'absence par catégorie (jours calendaires)

	Maladie (dont maladie professionnelle)		Autres absences *		Total 2024	
	Nb de jours	*Nb de salariés*	*Nb de jours*	*Nb de salariés*	*Nb de jours*	*Nb de salariés*
Direction encadrement			2	1	2	1
Personnel socio-éducatif	22	4	6	2	28	6
Total 2024	22	4	8	3	30	7

* dont congé sans solde, congé sabbatique, congé de présence parentale, congé pour création d'entreprise, congé pour enfant malade, congé pour évènements familiaux, mise à pied disciplinaire, congé solidarité familiale

Commentaires :

Le nombre de jours d'absence a été faible en 2024, 30 jours contre 184 en 2023.

Date de mise à jour du DUERP : 02/04/2024

6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL

Choix organisationnels

Deux temps de réunion sont programmés toutes les semaines :

Les lundis de 14h à 15h30, toute l'équipe participe à une réunion organisationnelle afin d'échanger sur les informations diverses à l'interne et externes à l'association. Une fois par mois, l'APP remplace la réunion.

En 2024, certains moments de cette réunion ont été consacrés à la préparation de l'évaluation HAS dans le cadre d'un COPIL Qualité.

Les jeudis de 14h à 16h, une réunion clinique réunie l'équipe pluridisciplinaire pour étudier les situations des personnes dont les bilans annuels vont être réalisés et les situations qui peuvent interroger les travailleurs sociaux. La psychologue est présente.

Soutien aux pratiques

L'équipe bénéficie d'1 séance d'APP par mois de 2h. L'équipe des Peyvets des Résidences participe aussi à ces séances.

Une proposition de séance supplémentaire a été faite à l'équipe à la suite d'évènements compliqués (décès de personnes accompagnées) mais ils n'ont pas souhaité la faire.

Continuité des interventions, etc.

Le service est ouvert toute l'année de 9h00 à 12h00 et de 14h00-19h00 sauf les week-ends et jours fériés. Les temps de congés des travailleurs sociaux sont organisés en équipe afin de maintenir un accompagnement dispensé par le service lors de ces temps d'absence auprès des personnes accompagnées. Il est à noter que chaque professionnel a les informations nécessaires pour intervenir auprès de chaque personne accompagnée.

Concernant l'encadrement, en l'absence de la Cheffe de Service, le Directeur se rend disponible et si celui-ci est également absent, les cadres des Résidences sont en mesure d'apporter leur soutien.

Entretiens professionnels

En 2024, 3 EIP ont été réalisés.

Qualité de vie au travail (optionnel)

En 2023, un ordinateur portable partagé a été testé. La plupart des membres de l'équipe ont pu évaluer le bénéfice. Nous avons poursuivi les investissements dans ce sens en 2024 et chaque membre sera équipé en 2025. Pour compléter l'équipement des professionnels au domicile, un scanner portable a été testé. Cela permet de ne pas avoir les documents des personnes sous format papier.

6.5. POLITIQUE DE FORMATION

Orientations générales

Pour l'élaboration de son plan de développement des compétences 2024, l'Acodège a décidé d'axer ses priorités autour de cinq grands thèmes :

- Poursuite de la démarche d'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'association
- Actions de lutte contre la maltraitance dans le cadre des prises en charge
- Accompagnement dans la mise en œuvre du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI)
- Renforcement des compétences managériales des cadres de direction et échange/analyse des pratiques d'encadrement des équipes.
- Sensibilisation et formation sur la vie affective et sexuelle (VIAS) des adultes en situation de handicap mental, par le biais d'une approche théorique, éthique, éducative et institutionnelle.

Au-delà de ces orientations spécifiques, le plan de développement des compétences 2024 se décomposera de la manière suivante :

PLAN MUTUALISE ASSOCIATIF

DEVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS ET COMPETENCES

- Acquisition de compétences pour les personnels non qualifiés pour le poste tenu
- Développement des qualifications et montées en compétences

FORMATIONS OBLIGATOIRES

- Prévention et sécurité au travail : risque incendie et électrique, secourisme dont défibrillateurs, hygiène
- Développement professionnel continu (DPC) et dispositions d'amélioration continue des soins

PLAN DES SERVICES ET DISPOSITIFS

Développement des compétences techniques, individuelles et collectives, nécessaires à la bonne tenue du poste

Développement de compétences individuelles complémentaires dans le cadre de souhait de mobilité

Plan de développement des compétences 2024 réalisé :

Nombre de participants	Cadre/Non Cadre	Homme / Femme	Catégorie professionnelle des participants	Intitulé de la formation	Durée (h) de la formation en 2024	Organisme de formation
2	1 C 1 NC	2 F	Direction et encadrement (1) Administration et Gestion (1)	Recueillir la parole par questionnaire	12	CREAI
1	NC	F	Socio-éducatif	Premiers secours en santé mentale	14	INFIPP
2	1 C 1 NC	2 F	Direction et encadrement (1) Socio-éducatif (1)	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : module accompagnement	10,5	Evolucare
1	C	H	Direction et encadrement	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : module Analytics	7	Evolucare
1	C	H	Direction et encadrement	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : module présence absence	3,5	Evolucare
1	C	F	Direction et encadrement	Formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail	14	SIFCO
1	C	H	Direction et encadrement	Séminaire des directeurs et directeurs adjoints de l'Acodège : Cursus management	14	DIPSO'S Management

Chapitre 7

ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT

Analyse prospective

Accroissement de la population jeune : quasiment 50% des nouveaux admis sont âgés de moins de 30 ans, il est donc nécessaire d'adapter nos interventions et de créer des partenariats pour répondre aux besoins spécifiques de ce public.

Gestion des listes d'attente : Le nombre de personnes en liste d'attente augmente depuis ses dernières années, entrainant une charge de travail supplémentaire notamment pour la Cheffe de Service et la psychologue. Une réflexion est en cours avec le Conseil Départemental et les autres SAVS du département.

Accès au logement : Le partenariat avec Grand Dijon Habitat est un atout important à renforcer. Cependant, il est nécessaire de poursuivre nos recherches de logement pour diversifier les solutions proposées aux usagers, notamment pour ceux qui vivent encore chez leurs parents ou qui souhaitent changer de logement.

Caractéristiques cliniques : L'équipe a des compétences certaines pour l'accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques. L'accueil de personnes présentant des TSA va nécessiter des formations et un rapprochement vers des partenaires spécifiques.

Axes de développement.

Renforcement des partenariats : renforcer certains partenariats en les formalisant par une convention si cela est utile et créer et/ou renforcer des collaborations avec des acteurs spécialisés dans l'accompagnement des jeunes adultes et des services spécialisés dans l'accompagnement des personnes présentant des TSA.

Actions contre l'isolement : Continuer à proposer quelques actions collectives dans l'année, poursuivre l'accompagnement du groupe d'expression et collaborer avec l'ESC pour renforcer les liens avec les structures d'éducation populaire. Le SAVS, avec les autres établissements accompagnant des adultes en situation de handicap de l'Acodege va s'inscrire dans la démarche E POP porté par le CREAI afin de développer des actions de pair-aidance.

Poursuite de la démarche d'évaluation de la qualité : poursuivre les temps de réunion consacrés à la démarche qualité et mettre en œuvre les actions correctives pour donner suite à l'évaluation HAS.

Utilisation du DUI/équiper les équipes : pour 2025, le SAVS se fixe comme objectif le renforcement de l'utilisation du DUI. Tous les salariés vont être équipés d'ordinateurs portables afin de faciliter l'utilisation d'imago.

À Dijon, le 23/04/2025

Patrice Durovray,

Directeur Général

Pierre Lebourg,

Directeur SAVS Acodège

Acodège

Construisons avec nos différences

Etablissement financé par

Côte d'Or

LE DÉPARTEMENT

SAVS
2, place Michel Colucci
21300 CHENÔVE
03 80 35 24 65
savs@acodege.fr

www.acodege.fr